

La police de l'eau sur l'axe Rhône Saône en quelques chiffres

Un territoire de compétences réparti sur :

- ... 14 départements
- ... 648 communes, couvrant un
- ... linéaire de cours d'eau d'environ 1600 km et une superficie d'environ 1400 km²

Le territoire comprend ainsi :

- ... 4350 points de prélèvement ;
- ... 226 ouvrages hydrauliques ;
- ... 152 systèmes d'assainissement dont 45 de plus de 10 000 EH

**Son organisation : un pôle centralisé
au sein de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**

La police de l'eau sur l'axe Rhône-Saône est exercée par le pôle Police d'axe et concessions hydroélectriques du service Eau Hydroélectricité et Nature de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce pôle, qui comprend 22 agents, est piloté par un chef de pôle et un adjoint. 14 agents interviennent sur le champ de police de l'eau et sont répartis en 4 unités thématiques :

- ... une **unité assainissement** en charge des thèmes et des dossiers relatifs aux systèmes d'assainissement, aux prélèvements, aux forages et à la qualité de l'eau ;
- ... une **unité travaux fluviaux** en charge des thèmes et des dossiers relatifs aux travaux dans le cours d'eau, la gestion sédimentaire, la continuité écologique, la restauration écologique ;
- ... une **unité ouvrages et aménagements** en charge des thèmes et des dossiers relatifs aux digues, barrages, zones humides, remblais en zones inondables ;
- ... une **unité planification et gestion quantitative** en charge de l'animation de la politique de l'eau sur l'axe pour atteindre le bon état et en charge des prélèvements.



CONTACTS

Service Eau, hydroélectricité, nature Police d'axe et concessions hydroélectriques

5, place Jules Ferry 69006 Lyon
Adresse postale : 69453 Lyon cedex 06
Tél. 04 26 28 60 00



pach.ehn.dreal-ara
@developpement-durable.gouv.fr



Pour plus d'informations

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Rubrique :

Eau Nature Biodiversité / Police de l'eau sur l'axe Rhône-Saône

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes
Service Eau, hydroélectricité, nature
69453 Lyon cedex 06
Tél. 04 26 28 60 00

Direction de la publication :
Jean-Philippe DENEUVY
Responsable de projet : Jérôme CROSNIER
Crédit photos : DREAL ARA
© CNR pour le barrage de Vallabrègues
Conception graphique : DREAL, DIR/COM


PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Juillet
2023

L'exercice de la police
de l'eau sur l'axe
Rhône-Saône
au sein de la DREAL
Auvergne-Rhône-Alpes



Les principales missions de la police de l'eau sur l'axe



Contrôle du dragage de la Drôme aval, octobre 2013 (opération CNR)

Les missions de la police de l'eau sur l'axe Rhône Saône comprennent :

- ... l'instruction des dossiers d'autorisation et de déclaration Loi sur l'eau sur le Rhône et la Saône dans le but de ne pas dégrader l'état de la ressource en eau lors de la réalisation de nouveaux projets d'installations, ouvrages, travaux ou activités ;
- ... le contrôle des installations, travaux, ouvrages ayant un impact sur le milieu aquatique ;
- ... la production d'avis techniques sur différents documents et dossiers relevant d'autres réglementations afin de prendre en compte les enjeux liés à l'eau ;
- ... la contribution à la politique de l'eau et la participation à la conception et à la mise en œuvre des programmes d'actions pour remédier aux dégradations constatées sur le milieu.

Ces missions sont effectuées sous l'autorité de chacun des préfets de département et en matière de police judiciaire sous l'autorité des procureurs de la République.

L'objectif de la DREAL est d'avoir une cohérence sur l'ensemble de l'axe pour prendre en compte les enjeux de ces grands cours d'eau.

Un territoire de compétence centré sur le Rhône et la Saône, appelé axe Rhône Saône, réparti sur 14 départements et 4 régions

Le périmètre de compétence comprend :

- ... le Rhône ;
- ... la Saône ;
- ... le Grand Rhône jusqu'au PK 324.5 ;
- ... le Petit Rhône jusqu'au PK 330.5 ;
- ... leurs annexes artificielles et naturelles ;
- ... le canal des Vosges de Corre à l'écluse du gros Moulin (PK 129,855) ;
- ... le canal du Rhône à Fos de la jonction avec le Rhône à l'écluse de Barcarin (PK 2,5) incluse ;
- ... le canal du Rhône à Port de Bouc de la jonction avec le Rhône à l'écluse d'Arles (incluse).

La compétence s'entend sur les eaux superficielles, le lit majeur du Rhône et de la Saône hors affluent et la nappe d'accompagnement.

Pour les zones de confluences, la DREAL intervient de la façon suivante :

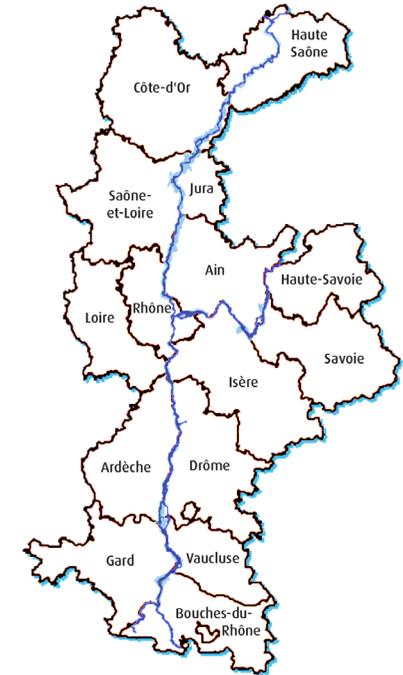
- ... pour les zones influencées dans la limite du premier ouvrage hydraulique sur l'affluent
- ... pour les zones non influencées dans la limite du *plenissimum flumen*

Dans chacun des 14 départements un arrêté préfectoral définit l'organisation de la police de l'eau et précise le périmètre de compétence de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.



Construction de la passe à poissons du barrage de Gray, octobre 2013 (opération de VNF)

Points d'attention sur les limites de compétence



- ... les ouvrages de la CNR ne font pas partie de la compétence de la police de l'eau mais de la police des concessions ;
- ... la sécurité des digues et des barrages relève de la compétence des services de contrôle des ouvrages hydrauliques des DREAL de région ou des pôles interrégionaux et non des services police de l'eau ;
- ... la police de la pêche sur le Rhône et la Saône est assurée par les DDT ;
- ... la police relative à l'ensemble des systèmes d'assainissement (collecte et traitement) relève de la police de l'eau d'axe dès lors que l'exutoire du système de traitement principal est directement dans le Rhône ou la Saône ;
- ... Les DDT ou les préfetures sont les guichets uniques de l'eau.

Pour plus de détails sur le périmètre de compétence : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/poleau.map>